



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À PROJET N° 2024-PDS-01

ANNEXE 2

Critères de sélection de l'appel à projet n°2024-PDS-01

relatif à la création de :

**55 places d'appartements de coordination thérapeutique (ACT)
visant le dispositif « Un chez soi d'abord »**

Département des Pyrénées-Orientales

Rappel des exigences minimales posées par les cahiers des charges

Structure et nombre de lits/places :

Appartements de coordination thérapeutiques (ACT) - Un chez-soi d'abord : 55 places

Localisation et zone d'intervention :

Territoire des Pyrénées Orientales. Le déploiement du projet devra se faire de manière opérationnelle pour répondre aux besoins du territoire. Les secteurs de l'agglomération de Perpignan, de Prades et de Céret sont ciblés en priorité au vu des besoins identifiés sans exclure d'autres secteurs non identifiés à ce jour si les besoins étaient caractérisés.

Public accueilli :

Personnes sans-abri, majeures sans limite d'âge, susceptibles de bénéficier de la prise en charge de leurs frais de santé en vertu de l'article L. 160-1 du code de la sécurité sociale.

Pour accéder à un logement locatif social, elles doivent satisfaire aux conditions prévues au 1° de l'article R. 441-1 du code de la construction et de l'habitation.

Elles doivent être en situation régulière sur le territoire au moment de leur intégration dans le dispositif.

Les personnes devront impérativement répondre aux critères cumulatifs suivants :

- Etre sans-abri ou sans-logement au moment de l'intégration dans le dispositif ;
- Présenter une pathologie mentale sévère ;
- Présenter des besoins élevés ;
- Etre en demande d'intégrer le dispositif et d'être logées.

Ouverture et fonctionnement :

Date prévisionnelle d'ouverture : 2024

Ouverture sans interruption 24h/24h et 7 jours sur 7 toute l'année.

Budget :

Le coût à la place pour les ACT « Un chez-soi d'abord » est fixé à 7 500 euros / an / personne, sous réserve de disponibilité de la dotation correspondante, avec une montée en charge progressive pour atteindre 55 places en année pleine.

Le financement du dispositif relève de l'ONDAM pour les personnes confrontées à des difficultés spécifiques (ONDAM PDS) et de crédits provenant du programme 177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables » (BOP 177) mobilisés dans le cadre de l'intermédiation locative (IML).

Critères de sélection des projets

1) Critères d'éligibilité

Le critère de complétude du dossier :

L'ensemble des documents mentionnés dans l'avis d'appel à projet doit être impérativement joint au dossier de candidature. En cas d'absence d'un ou plusieurs documents, le dossier ne sera pas instruit techniquement et ne sera pas présenté pour avis à la commission de sélection d'appels à projets.

Les critères de conformité :

Il s'agit de critères minimum sur lesquels l'ARS Occitanie n'accepte pas de variantes :

- le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- la présentation de l'état d'avancement des partenariats ;
- le respect de l'enveloppe financière indiquée
- le respect du calendrier de déploiement et mise en œuvre du projet.

Si les critères d'éligibilité sont remplis, la proposition sera évaluée sur le fond. S'ils ne sont pas remplis, la proposition sera automatiquement rejetée.

2) Critères d'évaluation du projet

Ils feront l'objet d'une évaluation quantitative par l'attribution d'une note permettant, *in fine*, un classement des candidatures.

1^{ère} partie : Stratégie, gouvernance et pilotage du projet

- Expérience du gestionnaire
- Cohérence du projet associatif avec les missions
- Connaissance du territoire et des publics cibles
- Capacité et expérience à faire
- Calendrier du projet
- Zone d'implantation du projet, accessibilité, couverture géographique, réponse aux besoins du territoire
- Etat des échanges avec les acteurs locaux sur le projet
- Nature et modalités de partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions
- Coordination et coopération avec les partenaires et modalités de formalisations

2^{ème} partie : Accompagnement médico-social proposé

- Organisation et fonctionnement
- Qualité de l'intervention au regard des besoins des personnes
- Garantie des droits des usagers et modalité de mise en place des outils de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

3^{ème} partie : Moyens humains, matériels et financiers

- Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global (qualification, pluridisciplinarité de l'équipe, ratio)
- Plan de formation continue
- Composition de l'équipe pluridisciplinaire
- Capacité de mise en œuvre du projet par la candidat (capacité financière, faisabilité foncière)
- Cohérence financière et budgétaire du projet
- Maturité du projet

Critères de sélection – modalités de notation

Thème	Critère	Coefficient pondérateur	Cotation (de 1 à 4)	TOTAL
Stratégie, gouvernance et pilotage du projet	Expérience du gestionnaire Cohérence du projet associatif avec les missions Connaissance du territoire et des publics cibles Capacité et expérience à faire Calendrier du projet	3		
	Zone d'implantation du projet, accessibilité, couverture géographique, réponse aux besoins du territoire	3		
	Etat des échanges avec les acteurs locaux sur le projet Nature et modalités de partenariats garantissant la continuité des parcours et la variété des interventions Coordination et coopération avec les partenaires et modalités de formalisations	3		
Accompagnement médico-social proposé	Organisation et fonctionnement	3		
	Qualité de l'intervention au regard des besoins des personnes	3		
	Garantie des droits des usagers et modalité de mise en place des outils de la loi 2002-2	2		
Moyens humains, matériels et financiers	Ressources humaines : adéquation des compétences avec le projet global (qualification, pluridisciplinarité de l'équipe, ratio) Plan de formation continue Composition de l'équipe pluridisciplinaire	3		
	Capacité de mise en œuvre du projet par la candidat (capacité financière, faisabilité foncière) Cohérence financière et budgétaire du projet	2		
	Maturité du projet	3		
TOTAL				/100